

Code sécurité :

4A0F1E08-07F6-478E-B214-DF25531476ED

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.congesbtp-ag.fr

SOJAG
ROND-POINT DESTRELLAN
BP.2277
97197 JARRY CEDEX

**CERTIFICAT ATTESTANT LE RESPECT DES OBLIGATIONS
RELATIVES AUX CONGES PAYES**

(Article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
relative aux marchés publics ,
Arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes,
contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la
délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics

Identification de l'entreprise

Nom et Prénom :

ou

Dénomination sociale : SOJAG

Adresse ou siège social : ROND-POINT DESTRELLAN
BP.2277
97197 JARRY CEDEX

SIRET : 30309438700014

Numéro d'adhérent : 0000290/R

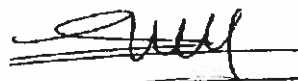
Effectif salarié déclaré par l'entreprise sur la dernière déclaration exigible : 20

Je soussigné, Evelyne Songeons, Directeur de l'agence de Guadeloupe de la caisse Congés BTP des Antilles et de la Guyane, dont relève l'entreprise pour les cotisations obligatoires relatives aux congés payés, atteste, conformément à l'article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, que l'entreprise est en situation régulière vis-à-vis de la caisse :

- en ce qui concerne les déclarations exigibles servant à l'assiette des cotisations de congés payés,
- en ce qui concerne le paiement desdites cotisations exigibles à **la date de délivrance de ce document.**

Aux Abymes, le QUINZE FÉVRIER DEUX MILLE DIX-NEUF

LE DIRECTEUR,



Le certificat est établi sur la base des déclarations de l'entreprise.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'information, aux fichiers et aux libertés s'applique aux renseignements fournis à la caisse par les entreprises adhérentes. Celles-ci peuvent demander communication de toute information nominative les concernant et qui figurerait sur les fichiers utilisés. Le droit d'accès peut être exercé à l'adresse de la caisse de congés payés.